

*Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé,  
gouverneur de Bourgogne, et la création des prix  
de l'Ecole de dessin de Dijon en 1767 :  
une crise bénéfique à la suite d'un pas  
de clerc malencontreux*

La création des prix annuels de l'Ecole de dessin de Dijon a déjà été évoquée dans plusieurs articles, notamment par Pierre Quarré lorsqu'il a retracé les grandes étapes de la vie de celui qui en eut l'idée le premier, Bénigne Legouz de Gerland (1). Toutefois, il semble utile d'en relater les péripéties, car elles font état d'un épisode important de la vie intellectuelle dijonnaise qui opposa les Elus généraux des Etats de Bourgogne, sous l'autorité desquels était placée l'Ecole de dessin, à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Celle-ci voulut en effet imposer sa tutelle sur la distribution des prix et sur le concours qui la précédait, c'est-à-dire s'immiscer en fait dans l'administration de l'école. Protecteur des deux institutions, Louis-Joseph de Bourbon se trouva malgré lui en porte-à-faux dans une querelle qui mettait en cause l'Académie et les Elus généraux. Or ceux-ci constituaient l'exécutif des Etats de Bourgogne, sur lequel il s'appuyait, entre autre, pour tout régenter dans la Province.

La crise se révéla d'autant plus grave qu'elle était une résurgence du conflit qui avait éclaté en 1760 entre les Elus généraux et le Parlement de Bourgogne, dont plusieurs membres siégeaient à l'Académie. Ce violent conflit, avait mis aux prises le pouvoir royal et le Parlement pour des raisons financières et juridiques. Le secrétaire en chef des Etats, Jacques Varenne de Béost, y prit une part prépondérante, soutenu jusqu'au bout par le gouverneur de Bourgogne. L'antagonisme entre les

deux parties avait pris fin officiellement en 1763. Il était toutefois à craindre que la crise survenue en 1767 au sujet des prix annuels de l'Ecole de dessin, en rouvrant des plaies encore douloureuses, mît en péril aussi bien la création des prix que l'Ecole de dessin elle-même, notamment en raison de l'attitude ambiguë de son professeur, François Devosge.

En fait, face aux prétentions de l'Académie, elle conduisit les Elus généraux à maintenir la distribution des prix annuels, et à renforcer leur autorité sur l'Ecole de dessin, dont les fondements se trouvèrent ainsi confortés. De même, Louis-Joseph de Bourbon, en faisant connaître son soutien sans faille aux Elus généraux, contraignit non seulement l'Académie à rentrer dans le rang, mais encore lui fit comprendre qu'il faudrait ménager les Elus généraux dans ses futurs entreprises : il devint ainsi l'intercesseur naturel entre la Compagnie et le pouvoir provincial (2).

L'affaire débute le 15 janvier 1768, lorsque Bénigne Legouz de Gerland (1695-1774), ancien Bailli du Dijonnais (3), présenta François Devosge à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, où il fut reçu membre associé par le chancelier lui-même, le célèbre Mathias Poncet de la Rivière, ex-évêque de Troyes et abbé de Saint-Bénigne de Dijon (4). Legouz de Gerland connaissait François Devosge depuis plusieurs années : cet homme riche et désœuvré, grand amateur d'art, avait fait partie de

la petite académie informelle, composée d'érudits qui, dans les années 1760, se réunissaient chez l'architecte Edme Verniquet, afin d'y dessiner d'après le modèle vivant. Jean-Philippe Fyot de La Marche, Premier président au Parlement, y avait alors introduit François Devosge (1732-1811). Ce dernier en devint bientôt le conseiller. En 1765, il eut l'idée de fonder une école de dessin, pensant

ainsi trouver une source de revenus et, du même coup, s'installer durablement dans la capitale de la Bourgogne. Legouz de Gerland favorisa non seulement les débuts de la nouvelle école, située rue Chanoine (rue Jeannin), mais encore sa reconnaissance officielle par les Etats de la Province qui se tinrent au mois de juillet 1766 (5).

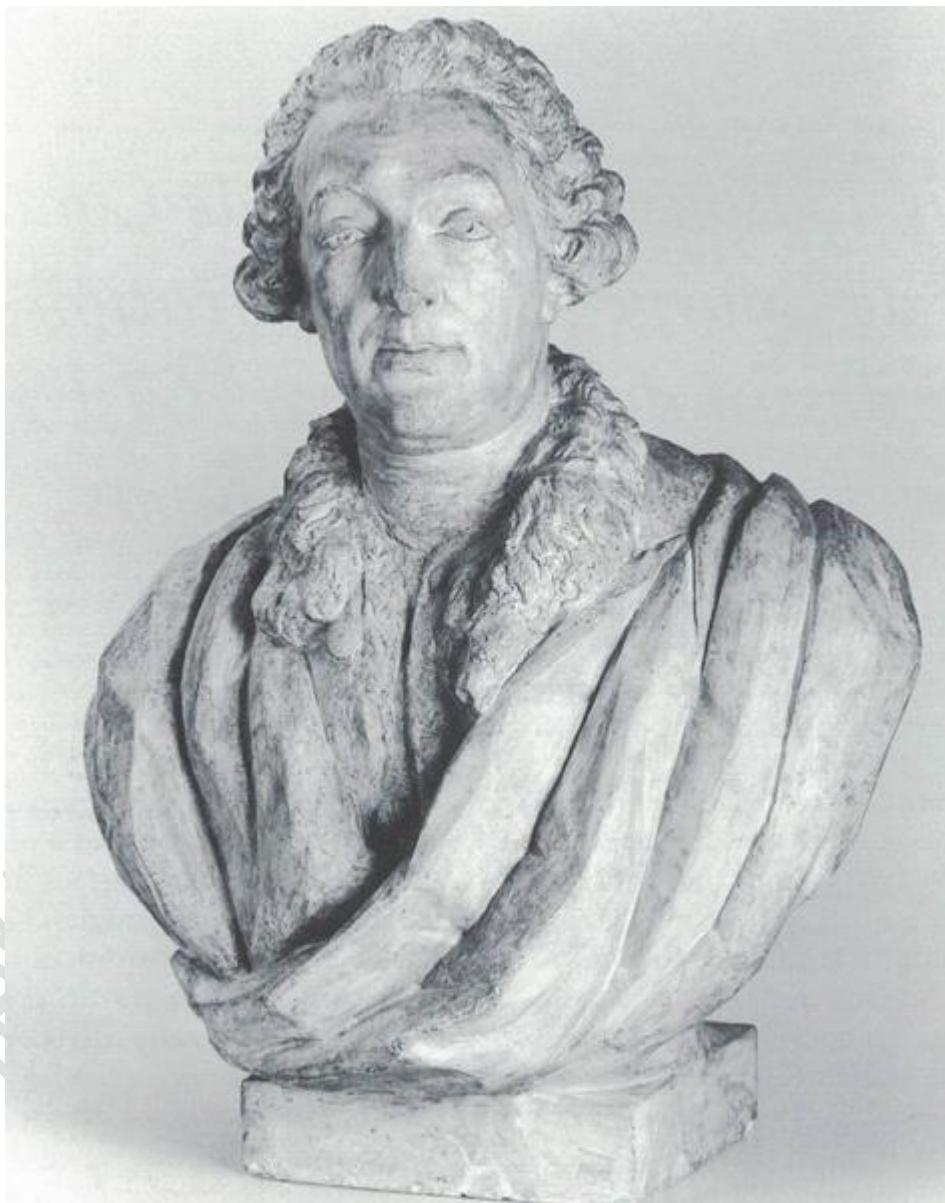


Fig. 1 Claude-François Attiret (1728-1804), *Bénigne Legouz de Gerland*.  
Buste en plâtre commandé en 1773 par l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon pour orner « le salon » du Jardin botanique de Dijon en l'honneur de son fondateur (le mécène a alors 78 ans). Dijon, Musée des Beaux-Arts.

En effet, le 22 juillet 1766, l'assemblée chargea les Elus généraux d'étudier la question de « *l'établissement d'une école de dessin dans la ville de Dijon* », ce qu'elle avait refusé de faire en 1760. Mais en 1766, après son retour glorieux de la guerre de Sept Ans, le prince de Condé était devenu mécène et protecteur des arts, à Paris comme à Chantilly et à Dijon, où il était venu accompagné de comédiens et de la famille Mozart. Il avait donc encouragé les Etats dans cette voie, soutenant la proposition de Bénigne Legouz de Gerland (fig.1). Les Elus généraux agirent néanmoins avec prudence : le 24 décembre suivant, ils se contentèrent d'accorder une somme de 600 livres « *en 1767 seulement, sauf à statuer sur un engagement plus considérable en 1768, si le cas y échet, et dans les années suivantes lorsque l'utilité permanente de l'école dont il s'agit aura été reconnue* » (6). Le 30 décembre 1767, persuadés de l'utilité de cet établissement, les Elus généraux « *voulant satisfaire aux vues et au décret des Etats, faciliter l'étude de la peinture, de la sculpture et des arts et métiers dont le dessin est la base* », souhaitèrent donner à l'école « *une forme fixe et stable* » (7). En conséquence, ils édictèrent un règlement qui en fixait les conditions d'entrée et de fonctionnement sous la responsabilité de François Devosge, nommé professeur aux appointements de 1800 livres, à charge pour lui d'assurer la bonne marche de l'institution et les achats indispensables. Le règlement précisait qu'elle serait dirigée par deux commissaires désignés par les Elus généraux : Claude-Nicolas Rousselot, Elu perpétuel en tant que maire de Dijon, et Jean-Baptiste Bernard de Chanteau, secrétaire en chef des Etats aux côtés de son père dont il était survivancier, Charles Bernard de Blancey.

Il ne faisait donc pas de doute que l'Ecole de dessin était placée sous l'autorité des Elus généraux. Or, aussitôt après la réception de François Devosge, réception qui ne semble avoir été qu'un prétexte pour s'assurer de sa docilité envers l'Académie, Bénigne Legouz de Gerland annonça qu'il se proposait de fonder deux prix annuels pour

les élèves de l'école gratuite de dessin, son intention étant de faire remettre à l'Académie les sommes destinées à la fondation de ces prix (8). Les académiciens acceptèrent la proposition avec enthousiasme, et selon l'article 38 des statuts, décidèrent de désigner un comité « *pour se concerter avec lui sur la manière de proposer, juger et décerner les prix* ». Il ne fut pas question d'en avertir les Elus généraux, ni même les directeurs de l'Ecole de dessin nommés par eux, et moins encore de demander leur avis...

Une semaine plus tard, le 22 janvier 1768, le comité s'assembla en présence de François Devosge. On élabora un règlement en quinze articles. Les académiciens firent alors remarquer que « *l'école, dont les prix doivent augmenter les avantages, étant sous la protection de Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le prince de Condé* (9), confiée aux soins de Messieurs les Elus généraux et entretenue au frais de la Province, il convenait d'écrire à Son Altesse Sérénissime pour lui demander son agrément, [puis] de faire savoir à Messieurs du Bureau des Elus qu'en se chargeant de la fondation, que le patriotisme de Monsieur Legouz le port[ait] à faire dans une école dont l'existence [était] due à leur zèle pour le bonheur et la gloire de la patrie, l'Académie n'ambitionn[ait] que de seconder leurs vues patriotiques, et qu'enfin elle les pri[ait] de nommer deux d'entre eux pour contribuer par leur suffrages au jugement des pièces qui auront concouru, et d'assister à la nomination des prix » (10).

Ces décisions semblaient aller de soi. En ce qui concerne la démarche auprès des Elus généraux, déjà tardive en l'occurrence, elle fut toutefois repoussée par le chancelier. D'un caractère violent et emporté, l'abbé Poncet de la Rivière agit alors aussi bien par orgueil que par provocation : « *Monsieur de Troyes a représenté qu'il était impossible de suivre cette disposition du projet, puisque Messieurs les Elus étaient partis, mais qu'avant de terminer leurs séances, ils avaient*

chargé Monsieur le Maire de Dijon et Monsieur de Chanteau de la direction de l'Ecole de dessin, et qu'il suffirait de s'adresser à ces deux commissaires désignés lorsqu'il serait question de juger et de distribuer les prix » (11). Il était d'autant plus inconvenant de ne pas demander l'avis des Elus généraux que leur absence fut de très courte durée : ils siégeèrent du 7 au 19 janvier 1768 et reprirent leurs délibérations le 27, soit cinq jours après la séance de l'Académie. Ils n'étaient donc pas « partis » bien longtemps.... En cette circonstance, la volonté du chancelier d'imposer la prééminence de l'Académie devenait manifeste. L'attestait sa décision de n'avertir les responsables de l'Ecole de dessin qu'au dernier instant, en fait au moment de désigner le jury. Il lui était loisible de tout préparer, certes, puisqu'il pouvait compter sur la collaboration de François Devosge, qui se prêta de bonne grâce à l'entreprise et omit, semble-t-il, de prévenir ses employeurs.

Poncet de la Rivière et les membres de l'Académie, qui le suivirent dans une voie aussi dangereuse, avaient néanmoins besoin de la caution de Louis-Joseph de Bourbon, protecteur des deux institutions (fig. 2). L'essentiel était donc d'obtenir au plus tôt, et en secret, l'assentiment du prince, avant même d'avoir fixé définitivement l'ensemble des articles du règlement relatif aux prix à distribuer : « Quant à la forme du concours, du jugement et de la distribution des médailles, comme quelques-uns d'entre eux ont paru dans le cas d'être réformés d'après les réflexions de Monsieur Legouz et de Monsieur Devosge, on a remis à une autre fois de délibérer sur cet objet. Il a été convenu qu'en attendant on prendrait les précautions nécessaires pour se procurer la connaissance des usages des Académies dans lesquelles il y a des prix pour le dessin et la peinture... » (12).



Fig. 2 Claude-François Attiret (1728-1804), *Louis-Joseph de Bourbon*. Signé et daté : 1766. Buste en pierre commandé par Bénigne Legouz de Gerland pour la salle des séances de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon (le prince a alors 30 ans). Dijon, Musée des Beaux-Arts.

Au cours de la séance suivante, le 29 janvier, Hugues Maret, secrétaire perpétuel, communiqua la teneur de la lettre qu'on se proposait d'adresser au prince, écrite sans doute par Poncet de la Rivière lui-même. « Il fut arrêté qu'il expédierait promptement cette lettre, conçue en ces termes : "Monseigneur, un de nos académiciens, qui a déjà donné des preuves de son amour pour la patrie et de son zèle pour le progrès des sciences et des arts, Monsieur Legouz, se propose de fonder des prix qui seront distribués tous les ans parmi les élèves de l'école gratuite de dessin nouvellement établie en cette ville sous les auspices de Votre Altesse Sérénissime. L'intention de ce généreux citoyen est

*de confier à l'Académie le jugement et la distribution de ces prix. Mais cette école est immédiatement placée sous votre protection, Monseigneur, et nous n'avons point voulu accepter les offres honorables de Monsieur Legouz sans avoir obtenu l'agrément de Votre Altesse Sérenissime. Nous le demandons avec confiance à notre auguste protecteur et nous attendons ses ordres pour nous y conformer... »* (13).

La dernière phrase prouvait que le chancelier et le secrétaire perpétuel n'agissaient pas avec légèreté la Compagnie sollicitait non seulement l'agrément de Louis-Joseph de Bourbon, mais encore réclamait « *ses ordres pour s'y conformer* ». Il était habile, en vérité, de se placer sous l'autorité du gouverneur et, partant, de se situer sur un terrain égal à celui des Elus généraux. Secrétaire des commandements du prince pour les affaires de Bourgogne depuis le 1er janvier 1764, Nicolas Roullin n'y vit pas malice. Il dut sans doute penser que les académiciens s'étaient entendus à ce sujet avec les Elus généraux. Il ne prit pas la peine de s'en assurer et prépara aussitôt une lettre de réponse favorable, qu'il mit à la signature de Louis-Joseph de Bourbon. Ne flairant pas le piège qui lui était tendu, le prince signa sans hésiter : « *A Paris, le 9 février 1768. Je suis bien sensible, Messieurs, à l'intention que vous me marquez en me faisant part du dessein de Monsieur Legouz de fonder un prix en faveur de l'école gratuite de dessin établie à Dijon. Je ne peux qu'applaudir à des intentions aussi louables et aussi propres à exciter l'émulation parmi les élèves de cette nouvelle école. Monsieur Legouz ne pouvait prendre un parti plus sage que de s'en rapporter aux lumières de l'Académie pour le jugement et la distribution des prix, dont son zèle pour le progrès des sciences lui a inspiré de faire la fondation. Je vous prie d'être persuadés, Messieurs, des sentiments de la plus parfaite estime que j'ai pour vous* » (14).

Les Elus généraux se trouvaient placés devant le fait accompli. Ils ne pouvaient cependant mettre le

prince en situation délicate : ils firent momentanément contre mauvaise fortune bon cœur. La distribution des prix eut lieu le 7 août 1768, les Elus généraux étant représentés par Rousselot et Bernard de Chanteau parmi les nombreux membres du jury, au sein duquel siégeaient sept membres de l'Académie et cinq artistes, dont François Devosge (15). Si Legouz de Gerland prit soin de rendre hommage aux Elus généraux des Etats qui, « *toujours attentifs à faire le bonheur des peuples et toujours occupés de projets vraiment patriotiques* », avaient établi une école de dessin à Dijon, il commit la maladresse de faire remettre les récompenses par la femme du commandant en chef de la Province, la marquise de la Tour du Pin. Il est vrai que René de la Tour du Pin, nommé à son poste le 15 avril 1765, avait fait son entrée solennelle à Dijon le 10 juillet suivant et était devenu, neuf jours plus tard, membre honoraire de l'Académie comme son prédécesseur. C'était aussi un familier du gouverneur qu'il représentait dans la Province : il avait servi dans le régiment de Condé-Infanterie et devait en partie sa carrière à Louis-Joseph. Le choix paraissait donc judicieux, la marquise semblant agir au nom de celui-ci. Il ne fit qu'exacerber la rancune des Elus généraux, qui se voyaient dépossédés de leurs prérogatives dans une institution relevant de leur compétence.

En outre, parmi les membres du jury, figuraient nombre de parlementaires, tels Gilles-Germain Richard de Ruffey, Charles de Brosses, Louis-Bernard Guyton, dit « de Morveau »... Les Elus généraux n'oubliaient pas le conflit qui les avait opposés au Parlement de Dijon, et dont le secrétaire en chef Varenne et son fils Antoine avaient fait les frais. Dans son *Histoire secrète de l'Académie*, Richard de Ruffey, ancien « Elu pour le roi » en 1730, le comprit fort bien : « *Cette compagnie, autorisée par une lettre du prince de Condé, fit une distribution solennelle de ces prix. Mais trop d'impatience, et le peu de prudence qui fut apporté dans la conduite de cette affaire, en empêchèrent le succès. M. Legouz, ayant négligé de consulter les* »

*Elus de la Province et de se réconcilier avec eux, comme on (Richard de Ruffey) le lui avait conseillé, excita leur mécontentement et leur jalousie. Ils formèrent en sous-main des obstacles à un projet exécuté, sans leur participation, dans une institution qu'ils regardaient comme une entreprise sous leur autorité. Ils étaient déterminés à s'opposer à son exécution. L'Académie ayant pour directeurs des officiers du Parlement, c'en était assez pour leur faire ombrage »* (16). Cinq ans après, les relents de « l'affaire Varenne » étaient encore trop prégnants pour laisser s'introduire des membres du Parlement dans le fonctionnement d'un établissement fondé par les Elus généraux. Secrétaire en chef des Etats, Charles Bernard de Blancey, ancien collègue et ami de Jacques Varenne de Béost, employa tous les moyens pour qu'un tel affront ne se reproduisît jamais.

A l'évidence, il n'eut de peine à convaincre ni les Elus généraux, ni le prince de l'incongruité de la démarche des académiciens, voire de l'insolence de ceux qui avaient abusé de la bienveillance de leur protecteur. Ce dernier avait déjà compris que le zèle de Roullin lui avait fait faire un pas de clerc, par la faute des dirigeants de l'Académie. Il résolut en conséquence de leur donner une leçon. A la suite de la remise des prix de l'Ecole de dessin en 1768 et des protestations qu'elle suscita de la part des Elus généraux, un nouveau règlement avait été rédigé, en liaison avec ceux-ci (17). Il s'agissait d'une transaction entre les parties prenantes, qui paraissait prouver la bonne volonté des Elus. L'Académie l'adressa, avec ses vœux pour l'année 1769, à Louis-Joseph de Bourbon. Il ne réagit pas. Le 18 février 1769, Maret écrivit à Roullin pour manifester son étonnement à ce sujet.

La missive que lui envoya en retour le secrétaire des commandements, qui savait dorénavant à quoi s'en tenir, est un modèle de diplomatie administrative « *A Paris, ce 22 février 1769. La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, le 18 de ce mois, m'a rappelé un oubli qui,*

*assurément, est involontaire de ma part. Je me suis trouvé d'autant plus surchargé d'affaires dans les mois de décembre et de janvier que, pendant ce temps, j'ai été seul dans mon bureau du fait de la maladie de ceux qui y travaillent avec moi. Et lorsque j'ai fait les réponses de Monseigneur le Prince de Condé sur la nouvelle année, la lettre de l'Académie ne s'y étant pas trouvée, à cause des pièces qui y étaient jointes et qui l'avaient fait placer à part (18), la réponse n'en a pas été faite en même temps. C'est une faute aisée à réparer, et elle le sera incessamment. Il en est de même, Monsieur, de la lettre dont vous m'avez honoré. Je vous fais mille excuses de ne pas vous avoir remercié de toutes les politesses qu'elle contient, et je vous prie de croire que j'y ai été sensible, comme je le dois, ainsi qu'aux bontés dont l'Académie veut bien me témoigner [...]. Post-scriptum : Son Altesse Sérénissime a lu, dans le temps, la lettre de l'Académie et le reste ; mais, en signant ses réponses, Elle ne s'est pas aperçue qu'Elle la manquait »* (19).

A malin, malin et demi. Roullin se vengeait lui-aussi, et à sa façon, du mauvais tour qu'on lui avait joué en février de l'année précédente. Quant au prince, par le *post-scriptum* de Roullin, il montrait clairement qu'il n'était pas obligé de dire non : il lui suffisait de ne pas dire oui. Il pensait avoir été ainsi assez explicite. C'était compter sans la détermination des dirigeants de l'Académie, voire leur ténacité : ils ne pouvaient en rester là, car le gouverneur devait présider les Etats à l'automne de cette année 1769 et, le temps passant, la situation devenait intenable pour eux, alors même que les Elus généraux affirmaient ne rien savoir des intentions du gouverneur.

Aussi, le 8 juillet 1769, franchirent-ils le pas en lui adressant un nouveau courrier : « *Monseigneur, Votre Altesse Sérénissime, par une lettre en date du 9 février 1768, eut la bonté d'agréer que l'Académie se chargeât de la distribution des prix destinés aux élèves de l'Ecole de dessin. La première distribution de ces prix se fit l'année dernière sans qu'on eût pu*

*régler de manière définitive la manière dont on y procéderait (20). Depuis cette époque, on a fait différents projets de règlement et l'Académie, par la délibération du 9 février 1769, a accepté celui que Messieurs les Elus avaient proposé. Nous venons d'apprendre, par eux-mêmes, que ce projet était entre vos mains, Monseigneur, pour recevoir le sceau de l'approbation, et nous prenons la liberté de vous supplier aujourd'hui de lui donner votre auguste sanction le plus tôt qu'il sera possible. L'Académie, qui se propose de prier Votre Altesse Sérénissime, lors de la tenue des Etats, de distribuer Elle-même ces prix, a besoin de prendre les renseignements nécessaires pour le concours et le jugement des ouvrages. Cette circonstance lui fait désirer ardemment la conclusion d'une affaire que son amour pour le progrès des arts lui rend bien importante, et elle recevra avec la plus vive reconnaissance cette nouvelle marque de vos bontés. Nous avons cru devoir joindre à cette lettre un mémoire relatif au projet dont il est question et nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien vous en faire rendre compte... » (21).*

On ne pouvait être plus maladroite. Non seulement les académiciens avouaient qu'ils avaient procédé hâtivement à la remise des prix en 1768, « sans qu'on eût pu régler la manière définitive dont on y procéderait » et sans avoir pris l'avis des Elus généraux, mais encore ils proposaient au prince de présider la cérémonie future en leur nom. Ils allaient même jusqu'à le prier de donner son approbation « le plus tôt qu'il sera possible » : C'était assurément méconnaître les usages et montrer qu'ils n'avaient pas compris la stratégie de Louis-Joseph de Bourbon. Derechef, celui-ci s'abstint de répondre. Les académiciens, et Legouz de Gerland le premier, auraient dû comprendre que les Elus généraux n'avaient nullement l'intention de laisser la Compagnie s'immiscer dans un domaine qui les regardait seuls. Le 30 décembre 1768, ils avaient sanctionné François Devosge avec modération, certes, en refusant de lui rembourser « les ouvrages qu'il avait fait faire dans la salle de

*l'Ecole de dessin », dont il était, et restera, l'unique professeur : ils voulaient seulement lui rappeler qu'ils étaient les maîtres, malgré les protections dont il jouissait et ses indéniables talents. Cependant, ils lui avaient interdit de laisser les élèves composer pour le prix de 1769, ce que chacun sut bien vite (22).*

Bénigne Legouz de Gerland ne s'avouait toutefois pas vaincu. Selon Richard de Ruffey, lorsque les Etats se réunirent à Dijon le 21 novembre 1769, il « *parla dans la Chambre de la Noblesse avec peu de ménagement de l'opposition des Elus généraux. Il en porta même ses plaintes au prince de Condé. Le prince l'écouta favorablement. Mais, peu au fait de cette affaire et ne voulant pas se compromettre, il lui fit une réponse vague et polie* » . C'était méconnaître Louis-Joseph de Bourbon : il était au courant de tous les détails de ce conflit entre l'Académie et les Elus généraux, mais ne souhaitait pas blesser la susceptibilité de l'ancien Bailli du Dijonnais, alors âgé de 74 ans. Au demeurant, les réponses orales de Louis-Joseph étaient toujours empreintes de laconisme. En outre, Legouz de Gerland et Richard de Ruffey ignoraient que la situation avait été évoquée à Dijon même, avant la tenue des Etats, au cours d'une entrevue que Roullin eut avec le chancelier de l'Académie, afin que le secrétaire des commandements « *fût en état d'en parler à Son Altesse Sérénissime au lendemain de son arrivée* », qui eut lieu le 19 novembre (23).

A l'origine de cette crise par la décision, aussi hautaine qu'extravagante, qu'il avait prise le 22 janvier 1768, Poncet de la Rivière fit peu de difficultés pour se ranger à l'avis d'un prince du sang qui jouissait de la faveur du monarque. Louis XV venait en effet d'accorder la survivance du gouvernement de Bourgogne au fils unique de Louis-Joseph, Henri-Joseph, titré duc de Bourbon et âgé de treize ans. De plus, l'ancien évêque de Troyes était trop familier des pratiques de la Cour pour ne pas se désolidariser, en cas de nécessité, de personnes devenues importunes, et



Fig. 3 François Devosge (1732-1811), *Allégorie en l'honneur de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé* (1736-1818), protecteur de l'Ecole de dessin de Dijon, bienfaiteur de la Bourgogne et héros militaire. Dans un temple circulaire, à droite et sur un piedestal, le buste du prince par Claude-François Attiret (daté de 1766), commandé la même année au sculpteur par Bénigne Legouz de Gerland pour la salle de l'Académie de Dijon. Au centre, la Ville de Dijon montre le génie des Arts en regardant la France qui lui indique la liste des actions glorieuses des princes de la Maison de Condé. Dominant la scène, Minerve, portant un bouclier aux armes des Condé, tient le tableau des actes héroïques du prince symbolisé par une chute d'écussons de villes, alors qu'un pélican couvert des armoiries de la Bourgogne se ronge le cœur. Au pied de la colonne supportant le buste gisent les symboles des arts. Non signé et non daté (1770-1775). Allégorie sans doute réalisée après l'acceptation par Louis-Joseph en 1770 d'être le protecteur de l'Ecole de dessin fondée par Devosge en 1765 et instituée par les Elus généraux en 1766. Dijon, Musée des Beaux-Arts.

particulièrement de robins qu'il avait combattus dans sa lutte acharnée et brutale contre le Jansénisme, ce qui le contraignit, après trois années d'exil, à renoncer à son siège épiscopal en 1758.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'à la seconde approche de Bénigne Legouz de Gerland, le gouverneur ait été plus direct. Richard de Ruffey raconte que Louis-Joseph « *lui demanda si la fondation du prix était consommée. Il lui répondit qu'elle ne l'était pas. "On ne peut donc rien décider, ajoute le prince, sur une chose qui n'existe pas. Faites la fondation que vous projetez et on réglera ensuite la forme". M. Legouz n'eut rien à répondre. Il sentit que c'était d'une défaite dont on le payait et, quand il aurait fait la fondation des prix de l'Ecole de dessin, il serait obligé de subir la loi que Messieurs les Elus généraux voudraient lui imposer, ce qui ne convenait pas à ses idées. Ainsi, il résolut d'abandonner son projet, bien qu'il eût fait à cette occasion des dépenses considérables pour la gravure des coins de médailles des prix qu'il avait eu dessein de fonder* » (24).

La victoire des Elus généraux sur les membres de l'Académie fut confirmée, un mois plus tard, par une délibération du 20 décembre 1769, prise après avoir reçu l'aval des Etats et du prince : « *Sur ce qui nous a été représenté par Messieurs les commissaires, que nous avons nommés par notre délibération du 30 décembre 1767 pour veiller au progrès de l'Ecole de dessin [...], qu'en pareille circonstance ils croient qu'il n'y a point de moyen plus propre, pour augmenter encore le zèle et l'application des élèves qui y sont admis et les mettre en état de mériter d'avantage les bontés de Son Altesse Sérénissime, de La supplier de vouloir bien continuer sa protection à que ladite école, ainsi qu'une place au Palais du roi comme Elle l'a bien voulu accorder jusqu'à présent, et d'établir trois prix, savoir deux médailles en or et une en vermeil, en faveur des élèves de ladite école jugés les plus capables. Sur l'un des revers de laquelle médaille on fera graver le portrait de Son Altesse Sérénissime*

*Monseigneur le prince de Condé, avec ces mots : Louis-Joseph de Bourbon et le millésime, et sur l'autre les armes de la Province avec ces mots autour : "Sculpturae et picturae academiae divionensis praemium", et au dessous desdites armes : "Comitia Burgundiae" »* (25).

« Prix de l'Académie de peinture et de sculpture de Dijon » et « Etats de Bourgogne », tout était dit en ces seuls mots : une nouvelle académie était née, et elle dépendait des Elus généraux. De plus, si le règlement du concours prévoyait d'ajouter un accessit aux deux prix, il n'y était pas envisagé d'inclure dans le jury des membres de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres : il devait être uniquement composé de « Messieurs les artistes choisis », le professeur de l'Ecole de dessin n'ayant plus qu'une voix consultative afin de ne pas être juge et partie. Mais son traitement passait de 1800 à 2400 livres (26). Au cours du « voyage d'honneur » de 1770, le prince de Condé accepta officiellement le titre de protecteur de l'Ecole de dessin, à laquelle il accorda « une place propre à contenir tous les élèves dans le Palais du roi, ainsi que la permission d'y distribuer des prix chaque année ». La victoire des Elus généraux était complète. Comme il les avait soutenus, ainsi que Varenne, dans leur querelle contre le Parlement de Dijon au cours des années 1760-1763, le gouverneur leur avait de nouveau témoigné sa confiance avec éclat (fig. 3). Les Elus généraux y avaient répondu par une fidélité gravée dans les coins des médailles commandés au célèbre Benjamin Duvivier (1730- 1819), graveur de la Monnaie de Paris. Ainsi était scellée l'alliance entre Louis-Joseph de Bourbon et les représentants des trois Ordres de la Province (27).

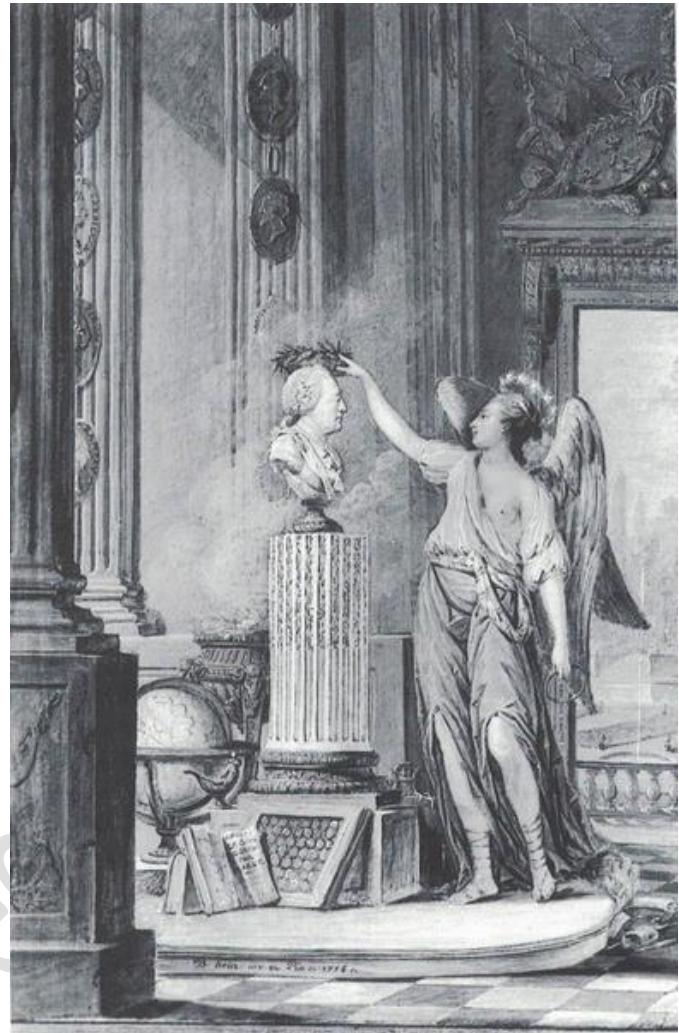


Fig. 4 Claude Hoin (1750-1817), *Allégorie en l'honneur de Bénigne Legouz de Gerland « protecteur des arts et bienfaiteur de l'Académie de Dijon »*: Le buste, réalisé par Attiret en 1773, est posé sur un piédestal. Il est couronné par l'Immortalité dans le temple de la Gloire où sont suspendus des médaillons représentant des Dijonnais célèbres. A terre, les symboles des Lettres, des Sciences et des Arts. Sur le socle de la colonne, à gauche, est représentée l'allégorie de l'Académie. La porte qui donne accès à un jardin, allusion à la création du Jardin botanique en 1770, est surmontée d'un écusson aux armes des Condé sur un fond de trophées militaires. Gouache signée et datée : C. J.-B. Hoin, 1776 (Legouz de Gerland est mort depuis le 17 mars 1774). Académie de Dijon. Cliché Rémy.

En conclusion, la crise entre l'Académie et les Elus généraux fut bénéfique à l'Ecole de dessin, qui se trouva ainsi confortée dans ses fondements, les prix annuels étant, du même fait, rendus pérennes. En réaction aux prétentions des académiciens de s'immiscer dans le fonctionnement de l'école, les

Elus généraux lui portèrent un intérêt encore plus grand, ne cessant de s'intéresser à son développement ou à son installation, et créant même le 2 janvier 1775, à l'instar de l'Académie royale, deux prix spéciaux pour envoyer les lauréats étudier en Italie (le règlement du concours fut rédigé le 1er juin 1776). Ces prix quadriennaux devinrent triennaux en 1781, afin que le prince fût en mesure de les remettre lui-même lors de la tenue des Etats. L'Ecole de dessin de Dijon devint ainsi, sous l'Ancien régime, la seule académie provinciale à distribuer des « Prix de Rome ».

Quant à Louis-Joseph de Bourbon, il eut à cœur de veiller à la bonne marche de l'Académie, favorisant dorénavant des relations harmonieuses avec les Elus généraux : elles aboutirent à la création de cours publics et gratuits à partir des années 1770, gérés par l'Académie et soutenus financièrement par les Etats. Le prince joua alors pleinement son rôle d'intercesseur et de coordonnateur entre les institutions provinciales. Bénigne Legouz de Gerland se consola en utilisant la

somme prévue pour la fondation des prix de l'Ecole de dessin à l'achat, en 1770, d'un terrain près des Allées de la Retraite (boulevard Voltaire), où le fameux jardin botanique de Dijon vit le jour. Il le donna à l'Académie, qui en prit possession le 19 février 1773. Lorsqu'en 1776 Claude Hoin (1750-1817) offrit à la Compagnie une gouache en l'honneur de Legouz de Gerland, « protecteur des arts » (fig. 4), il s'inspira peut-être du dessin allégorique, réalisé par François Devosge dans les années 1770- 1775, qui célébrait Louis-Joseph de Bourbon. Mais il n'oublia pas d'évoquer, en même temps que les bienfaits de l'ancien Bailli du Dijonnais, la gloire du protecteur de l'Académie et de l'Ecole de dessin, devant lequel celui-ci dut s'incliner. Langage des images...

## Notes

\* Nous tenons à remercier, en particulier, Mme Nicole Garnier-Pelle, conservateur en chef du patrimoine chargé du Musée Condé, et Mme Emmanuelle Toulet, conservateur en chef des bibliothèques, au château de Chantilly; M. Gérard Moyse, conservateur général du patrimoine, directeur des Archives départementales de la Côte-d'Or ; M. André-Pierre Syren, conservateur en chef des bibliothèques, directeur, et Mme le docteur Martine Chauney-Bouillot, bibliothécaire, président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres, à la Bibliothèque municipale de Dijon; ainsi que M. Emmanuel Starcky, conservateur en chef du patrimoine chargé du Musée

des Beaux-Arts de Dijon. Sans leur aide aussi constante qu'amicale cet article n'aurait pu voir le jour.

1. QUARRE (Pierre), « Legouz de Gerland, protecteur des arts », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, t. 122 (1973-1975), p. 205-226 ; QUARRE (Pierre), en collaboration avec Monique GEIGER et Monique RICHARD, *Une école provinciale de dessin au XVIII siècle : l'Académie de peinture et de sculpture de Dijon*, cat. exp. Dijon, Musée des Beaux-Arts, 1961; BEAUVALOT (Yves), « A propos de documents inédits, la construction du château de Montmusard à Dijon », *Bulletin de la Société de l'histoire de*

*l'art français* (année 1984), Paris, 1986, p. 123- 125 (au sujet de l'académie informelle fondée par Jean-Philippe Fyot de La Marche), et STARCKY (Emmanuel), MEYER (Hélène) et LAVEISSIERE (Sylvain), « François Devosge et l'Ecole de dessin (1766-1786) », *L'art des collections - Bicentenaire du Musée des Beaux-Arts de Dijon*, cat. exp. Dijon, Musée des Beaux-Arts, 16 juin - 9 octobre 2000, p. 37-71.

2. Le présent article complète celui de l'auteur, dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon*, t. 138 (2001-2002), sur « Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne,

protecteur de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon », à paraître en 2003.

3. Dijon était le chef-lieu d'une circonscription juridique, le bailliage. Le rôle du bailli était de recevoir les appels des jugements rendus par les prévôts et les châtelains. Comme il comportait des bailliages secondaires, il avait le titre de Grand bailliage La fonction de Bénigne Legouz de Gerland n'est donc pas honorifique, contrairement à ce qu'on a prétendu. En fait, s'il s'en occupait fort peu, c'était par dilettantisme, se déchargeant de ses fonctions sur les lieutenants généraux du bailliage.

4. Archives de l'Académie, Registres des retenus des séances de l'Académie, t. 4, fol. 74ro (dorénavant indiqués : Registres de l'Académie, t.). Sur Mathias Poncet de la Rivière (1707-1780), cf. bibliographie dans BEAUVALOT (Yves), *op. cit.*, note 2.

5. QUARRE (Pierre), *op. cit.*, p. 212 et BEAUVALOT (Yves), *op. cit.*, note 1. On oublie, qu'à l'initiative de Jacques Varenne de Béost (qui fréquentait « l'académie » de Jean-Philippe Fyot de La Marche et avait, lui aussi, créé un admirable jardin botanique à Dijon dans le domaine de la Colombière), une tentative d'institution d'une école de dessin et de mathématique avait été faite en 1760 par les Elus généraux. Mais elle fut ajournée par les Etats réunis du 25 novembre au 5 décembre 1760, le prince de Condé ne les présidant pas du fait de la ruineuse guerre de Sept, Ans, ceci expliquant cela (Archives départementales de la Côte-d'Or [ADCO], Registre 12e des décrets des Etats, C 3006, fol. 394ro et vo, séance du 5 décembre 1760).

6. A.D., C 3216, Registre 153e des délibérations des Elus généraux (1766), fol. 61vo (dorénavant indiqués par le numéro du registre et la cote d'archives).

7. *Ibidem*, Registre 154e (1767), C 3217, fol. 220vo et *ibidem*, C 3693 (liasse).

8. Registres de l'Académie, t. 4, fol. 74vo et 75.

9. La protection du prince a été accordée de manière informelle jusqu'en 1769: il n'y a pas de document qui la confirme, mais elle est reconnue par les contemporains dans leurs écrits.

10. Registres de l'Académie, t. 4, fol. 77.

11. *Ibidem*, fol. 77vo. En fait les Elus généraux avaient délibéré les 7, 12, 16, 18 et 19 janvier 1768. Ils reprirent leurs séances le 27 janvier (A.D., Registre 155e, C 3218). On appellera ici que, sous l'Ancien Régime, l'évêque est nommé « Monsieur de... », suivi du nom de la ville où est situé son siège épiscopal. En l'occurrence, « Monsieur de Troyes » ne convient plus à Poncet de la Rivière depuis 1755.

12. *Ibidem*, fol. 78.

13. *Ibidem*, fol. 78vo. Signé : « Les académiciens de Dijon ».

14. *Ibidem*, fol. 79vo et 80.

15. *Ibidem*, fol. 139vo, 154vo - 157), et QUARRE (Pierre), *op. cit.*, p. 217.

16. RICHARD DE RUFFEY (Gilles-Germain), *Histoire secrète de l'Académie*, t. 1, Bibl. mun. de Dijon, ms 1625, p.121. Richard de Ruffey prétend que le président de Brosses en aurait même profité pour signer sur le registre des prix avant les représentants des Elus généraux, dont Rousselot, Elu général en tant que maire de Dijon. Ce qui n'a rien d'étonnant quand on connaît le personnage.

17. Registres de l'Académie, t. 5, fol. 12vo et 13.

18. En raison du projet de règlement qui accompagnait la lettre de vœux. L'envoi était incorrect. En effet, il y aurait dû y avoir deux envois la lettre de vœux adressée au prince et le projet à Rouillin pour qu'il l'étudie, puis en parle à son maître. C'était l'usage....

19. Archives de l'Académie. Lettres écrites au prince de Condé et réponses (liasse non cotée).

20. La phrase montre que les académiciens font amende honorable : ils tentent de trouver une excuse à leur attitude inconvenante vis à vis des Elus généraux et du prince du sang.

21. Archives de l'Académie. Lettres écrites au prince de Condé...

22. ADCO, Registre 156e (1768), C 3219, fol. 161. Dans son *Histoire secrète de l'Académie* (*op. cit.*, p.122), Richard de Ruffey écrit que « M. Devosge, professeur de l'Ecole de dessin, avait ordre des Elus généraux d'empêcher les élèves de composer. Il refusa de se prêter aux vives sollicitations de M. Maret, secrétaire de l'Académie, qui s'était chargé du détail de cette affaire. M. Legouz fut piqué de la conduite du professeur qui lui avait les plus grandes obligations. Mais il fut forcé de lui pardonner quand il fut instruit des ordres des Elus. Il déclama vivement contre eux et surtout contre M. de Blancey, secrétaire en chef des Etats, qui par le crédit qu'il s'était acquis [dans cette assemblée], influait sur toutes les délibérations ».

23. Archives de l'Académie. Lettres écrites au prince de Condé... Lettre de Rouillin à Poncet de la Rivière, en date du 27 octobre 1769, pour lui demander un rendez-vous au sujet de cette affaire.

24. RICHARD DE RUFFEY (G.-G.), *op. cit.*, p. 122vo et 123. Le 19 février 1773, Bénigne Legouz de Gerland fit présent à l'Académie des coins gravés par Louis- Gabriel Monnier.

25. ADCO, Registre 157e, C 3220, fol. 395 et C 3693 (liasse).

26. *Ibidem*, article 12 et ADCO, Registre 157, C 3220, fol. 391 (délibération du 18 décembre. 1769). Devosge devait toutefois régler les achats nécessaires au fonctionnement quotidien de l'école.

27. Les académiciens rentrèrent dans le rang et comprirent qu'il était dangereux de s'aliéner le prince-gouverneur. La lettre de vœux pour l'année 1770, qu'ils lui adressèrent le 29 décembre 1769, était sans équivoque : « *Les bontés dont nous a comblés Votre Altesse Sérénissime pendant son séjour en cette ville sont gravées dans nos cœurs en caractères ineffaçables. Ces nouveaux motifs de reconnaissance ajoutent encore, Monseigneur, à la vivacité des sentiments dont nous sommes animés*

*et rien n'égale l'ardeur et la sincérité des vœux que nous faisons pour votre félicité et votre conservation... »* (Archives de l'Académie. Lettres écrites au prince de Condé...). Les académiciens faisaient allusion à la séance solennelle de la Compagnie du 18 juillet 1769 au cours de laquelle il remit le prix annuel de l'Académie, qui célébrait en fait ses exploits guerriers et son esprit chevaleresque à travers ceux de Bayard.